DLP 26-3-63 200036

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF
Abonnement 1963 : 15 F

BULLETIN N° 30 de MARS 1963. 4 Mars 1963

ARBRES FRUITIERS.-

Traitements d'hiver :

Dès que les conditions le permettront, il conviendra d'y procéder sans attendre. Dans ces traitements, on cherche à détruire les formes hivernantes d'insectes et d'acariens : cochenilles, pontes de papillons, pucerons, psylles, araignées rouges, etc.

La spécialité à utiliser est choisie en fonction des parasites à combattre et de l'état sanitaire général des arbres.

On a surtout recours aux produits ci-après :

- Huiles de goudron ou d'anthracène à action nettoyante énergique vis à vis des lichens et des mousses et à bonne efficacité ovicide.

- Huiles de pétroles ou huiles blanches d'hiver particulièrement actives contre les cochenilles.

- Dinitrocrésols ou colorants nitrés à action à la fois nettoyante et ovicide.

- Huiles jaunes associent les qualités de leurs composants (huiles de pétrole, de goudron, colorants nitrés).

- Oléoparathions - Oléomalathions - Oléodiazinons à bonne action insecticide, réservés pour la période qui précède immédiatement le débourrement.

Quelques conseils pratiques :

- suivre les prescriptions des fabricants des spécialités antiparasitaires,
- pulvériser abondamment les bouillies sous une pression élevée,
- ne pas omettre de traiter le dessous des branches,
- opérer par temps calme.

T 58

Enfin, rappelons qu'au cours de la taille, il est nécessaire d'éliminer les rameaux morts, ainsi que les pousses oïdiées.

Le curetage des chancres est nécessaire ainsi que le badigeonnage soigneux des plaies à l'aide de spécialités antiseptiques et cautérisantes, afin de favoriser leur cicatrisation.

/...

INFORMATION.-

Le blaniule moucheté et les semis de betteraves :

Avant le début des semis de betteraves, il nous paraît utile de rappeler :

- que le traitement localisé, et à fortiori généralisé, des terres à ensemencer ne paraît pas devoir assurer une protection en rapport avec la dépense à engager et, si cette pratique était poursuivie, avec le risque de modifier l'équilibre biologique des organismes du sol.

- qu'une protection relative peut-être donnée par traitement des glomérules avec des poudres insecticides riches, en particulier à base d'aldrine, de lindane, ou de parathion.

Afin d'éviter un effet dépressif des insecticides sur les jeunes plantules, ne pas dépasser la dose de 300 g. de matière active par quintal de graines pour le lindane et de 500 g. pour l'aldrine et le parathion.

Si le traitement ne peut éviter des dommages sérieux en cas de forte pullulation de blaniules, il est néanmoins capable dans de nombreux cas d'assurer une levée convenable des graines et d'éviter l'éclaircissage excessif des semis que provoque trop souvent le parasite.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS

Imprimerie de la Station de Champagne - Directeur-Gérant : L. BOUYX.